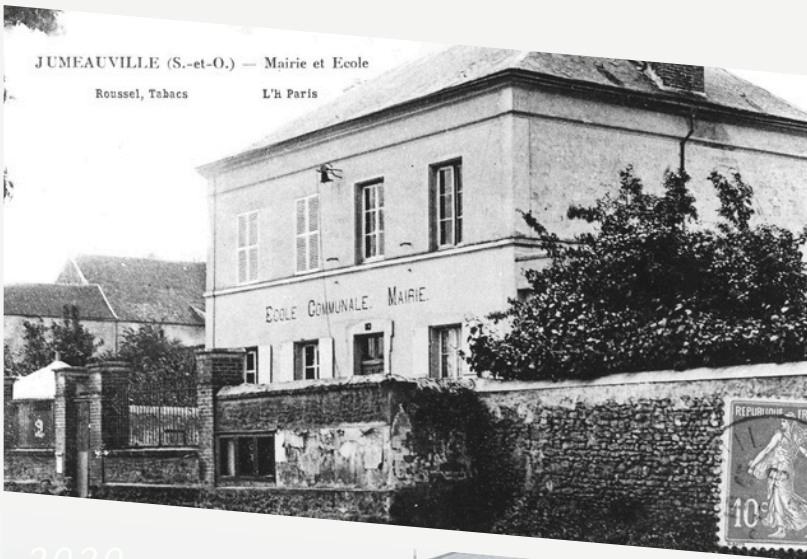




# Jumeauville

d'Hier à Aujourd'hui

## La Mairie



2020



---

**LA MAIRIE**  
Avant - Après

---

---

**UN MAIRE, DEPUIS  
QUAND ?**

---

---

**LA PRESTATION DE  
SERMENT**

---

---

**LES MAIRES DE  
JUMEAUVILLE**

---



# Un maire, depuis quand ?

L'histoire des maires et des municipalités ne peut vraiment commencer qu'avec la Révolution, puisque c'est le 14 décembre 1789 que la première loi municipale est votée. Désormais un maire et des conseillers sont élus à la tête des villes et villages (44 000 municipalités).

**Les premières élections municipales eurent lieu en France en février 1790.**

Les seuls électeurs sont ceux qui payent un impôt au moins égal à 3 jours de travail. Pour être élu, il faut payer un impôt au moins égal à 10 jours de travail. Maires et conseillers sont élus pour deux ans.

Ils porteront pour marque distinctive, une écharpe aux trois couleurs de la nation, bleu blanc rouge attachée d'un nœud et ornée d'une frange couleur d'or pour le maire, blanche pour les officiers municipaux.

## Premières élections à Jumeauville : 20 novembre 1791 - Election de M Etienne MOTTET

Extrait du 1er conseil municipal de Jumeauville

En conséquence le maire va être nommé au scrutin individuel ne pouvant jamais être élu que par la pluralité absolue des voix, c'est-à-dire par la moitié plus une, et pour cet effet ont été coupés autant de petits carrés de papier qu'il y a de votants qui en ont pris chacun un et ont écrit ou fait écrire dessus leurs voix, les ont aussi rapportés l'un après l'autre, les ont mis dans un vase et après par les scrutateurs dépouillés et marqués aussi chacun en particulier le nombre de voix sur chaque individu, et après l'ouverture de tous lesquels billets, s'est trouvé que Etienne MOTTET Père a le plus de voix pour être maire, de la moitié plus trois et qui demeurera élu.

Commune de Jumeauville  
Après que le Procureur de la Commune a communiqué aux citoyens les articles de la loi municipale du 14 décembre 1789 et qu'ils ont été assemblés le 20 novembre 1791 et ont procédé à l'élection du maire et des officiers municipaux, les citoyens ont pris chacun un petit carré de papier qu'ils ont écrit ou fait écrire dessus leurs voix, les ont rapportés l'un après l'autre, les ont mis dans un vase et après par les scrutateurs dépouillés et marqués aussi chacun en particulier le nombre de voix sur chaque individu, et après l'ouverture de tous lesquels billets, s'est trouvé que Etienne MOTTET Père a le plus de voix pour être maire, de la moitié plus trois et qui demeurera élu.

Procureur Jean Gabriel Proulx  
Notable Jean Gaudier  
Notable Etienne Mottet  
Notable Jacques Gouin  
Notable Lijard  
Notable Lallier  
Notable Raoul Gaudier  
Notable Louis Lezang  
Notable Gilles Bécic  
Notable Jacques Frachot  
Notable Louis Lezang

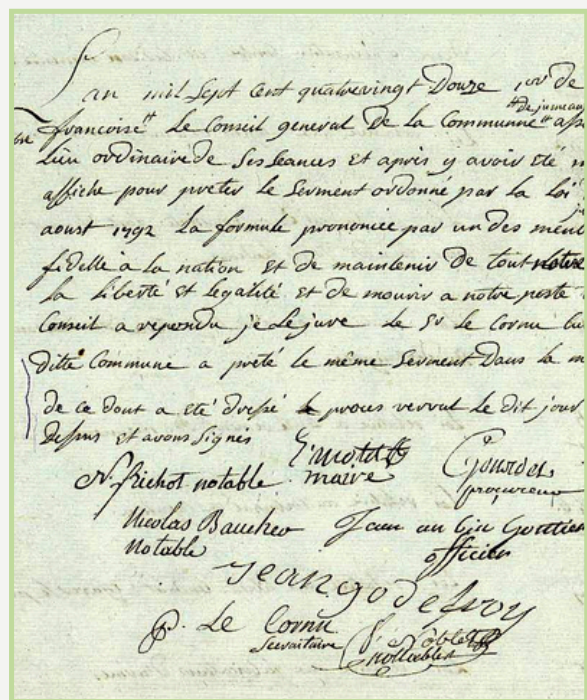
### Pour une meilleure lecture

«Le maire va être nommé au scrutin individuel ne pouvant jamais être élu que par la pluralité absolue des voix, c'est-à-dire par la moitié plus une, et pour cet effet ont été coupés autant de petits carrés de papier qu'il y a de votants qui en ont pris chacun un et ont écrit ou fait écrire dessus leurs voix, les ont aussi rapportés l'un après l'autre, les ont mis dans un vase et après par les scrutateurs dépouillés et marqués aussi chacun en particulier le nombre de voix sur chaque individu, et après l'ouverture de tous lesquels billets, s'est trouvé que Etienne MOTTET Père a le plus de voix pour être maire, de la moitié plus trois et qui demeurera élu. »

Le maire est immédiatement installé après le grand rite de la prestation de serment

# La prestation de serment à Jumeauville

Extrait du conseil municipal de Jumeauville



## Pour une meilleure lecture

L'an 1792, 1er de la république française, 14 octobre, le conseil général de la commune de Jumeauville, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, et après y avoir été invité par affiche pour prêter le serment ordonné par la Loi du 15 août 1792, la formule prononcée par un des membres : **«d'être fidèle à la nation et de maintenir de tout notre pouvoir, la liberté et l'égalité et de mourir à notre poste».**

Tout le conseil a répondu «je le jure». Le servant LE CORNU, curé de ladite commune a prêté le même serment dans la même séance.

De ce dont a été dressé procès-verbal le dit jour et an que dessus et avons signé.

A compter du 22 janvier 1801, le maire est chargé seul de l'administration de la commune et les conseillers ne sont consultés que lorsqu'il le juge utile, et ce, jusqu'en 1867.

## Les modalités d'élection seront souvent modifiées.

- En 1800, c'est le préfet qui nomme les maires et les conseillers.
- De 1830 à 1848, les conseillers sont élus par les hommes de plus de 21 ans et ceux qui ont le plus de revenus. Le maire et son adjoint sont nommés par le préfet parmi les conseillers pour les communes de moins de 3 000 habitants.
- En 1848, le suffrage universel est proclamé, pour les hommes âgés de plus de 21 ans, et sans condition de ressource ; les conseillers qui doivent avoir plus de 25 ans élisent leur maire et leur adjoint.
- En 1852, même fonctionnement mais c'est le préfet qui désigne le maire et les adjoints et pour 5 ans.
- A partir de 1871, c'est le système actuel qui est mis en place, système qui subira des évolutions successives comme le droit de vote des femmes et leur éligibilité en 1944 et le changement de l'âge de la majorité porté à 18 ans en 1974.

Mme GOYET Lucienne (née le 20 juin 1890) est la 1ère femme élue au conseil municipal de Jumeauville le 18 mai 1945.



Depuis les élections municipales de 2014, pour les communes de moins de 1 000 habitants, on vote au scrutin majoritaire. Le maire et les conseillers municipaux sont élus pour un mandat de six ans. Les dernières élections, dont le second tour a été reporté à cause de la crise sanitaire, se sont tenues en mars et juin 2020. Le prochain renouvellement des conseils municipaux interviendra donc en 2026.

# Les différents maires de Jumeauville



Jules Eugène COCHIN



Louis HERVÉ

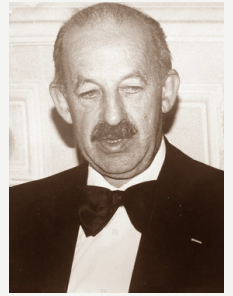


Raoul FRICHOT



André BOUCHER

NOM	DURÉE DU MANDAT
MOTTET Etienne père	11-1791 à 09-1792
GONTIER Jean	12-1792 à 06-1795
LEMOINE Nicolas	06-1795 à ???
COCHIN Nicolas	1802 à 03-1825
PORCHER Jacques	03-1825 à 11-1827
COCHIN Louis	11-1827 à 05-1836
VERRIER Gratien	05-1836 à 1837
THEVENON Jean Ambroise	1837 à 08-1840
COCHIN Louis	08-1840 à 05-1845
LEMOINE Jean Charles	05-1845 à 08-1846
THEVENON Jean Ambroise	08-1846 à 1850
COCHIN Louis	1850 à 10-1857
VERRIER Gratien	10-1857 à 05-1859
BELLANGER Jacques François	05-1859 à 03-1862
BONNIN Jean Louis	03-1862 à 05-1871
THEVENON Victor	05-1871 à 10-1876
BONNIN Jean Louis	10-1876 à 01-1878
THEVENON Victor	01-1878 à 05-1884
GONTIER Lucien	05-1884 à 05-1888
LEMOINE Eustache	05-1888 à 05-1900
COCHIN Jules Eugène	05-1900 à 05-1929
COSSON Ernest	05-1929 à 07-1930
HERVE Louis	07-1930 à 11-1934
MURET Jules	11-1934 à 11-1944
FRICHOT Raoul	11-1944 à 05-1945
BOUCHER André	05-1945 à 03-1965
MURET Raymond	03-1965 à 03-1977
COCHIN Julien	03-1977 à 06-1994
SEIGE Pierre	07-1994 à 03-2008
LANGLOIS Jean-Claude	03-2008 à



Julien COCHIN



Raymond MURET



Pierre SEIGE



Jean-Claude LANGLOIS

## CONTACTS

*Elisabeth FÈVRE - 07 86 38 85 87*  
*Jean-Claude LANGLOIS - 06 83 01 15 38*  
*Carina PHILIPPE - 06 70 80 22 57*  
*Nathalie CABANILLAS - 06 89 56 73 59*  
*Teresa BAILLON - 06 85 63 75 35*  
[jhalivres@gmail.com](mailto:jhalivres@gmail.com)

